



PROFESSEUR :

Nom/prénom	Nom de UF	Périodes	Codification de l'UF
	Infographie: image numérique (Photoshop2)	120	75 67 22 U21 D2

Pour atteindre le seuil de réussite (=50%), l'étudiant sera capable d'exercer les acquis d'apprentissage suivants :

<u>Acquis d'apprentissage</u>	<u>Critères d'évaluation</u> <u>« Indicateurs »</u>	<u>A = 50%</u> <u>NA < 50%</u>	<u>Remarques</u>
Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable à partir d'un projet personnel ou imposé, en respectant les contraintes techniques et esthétiques et les règles du droit relatif à l'image, - d'acquérir et/ou d'importer des images en mettant en œuvre des moyens techniques appropriés ;	- Télécharger des images d'internet. - Ouvrir les images dans Photoshop.		
- de transformer, de calibrer, de manipuler et d'imprimer des images;	- Corriger les images à l'aide des calques de réglages et des outils de retouche.		
- de travailler ses images en tenant compte des règles de composition ;	-Réalisation d'un montage photos équilibré (forme, couleurs, position).		
- de sauvegarder et d'exporter son projet pour un usage dans d'autres applications graphiques ;	- Enregistrer la mise en page pour internet et pour une impression chez l'imprimeur.		

- d'identifier et de choisir les différents formats;	- Choisir le format JPG pour l'internet et le format PDF pour l'impression.		
- de régler les différents paramètres ;	- Choisir la compression du format JPG et définir les options du PDF pour une impression correcte.		
- de retracer les différentes étapes de son travail et d'en expliquer les buts.	- Savoir commenter son travail et justifier ses choix techniques.		
<p><u>Décision du chargé de cours</u></p> <p><input type="checkbox"/>Réussite <input type="checkbox"/>Ajournement</p>			

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :							
	50	60	70	80	90	100	Remarques
des choix judicieux de la technique et de la composition,							/20
de la clarté du message,							/5
de l'originalité de la créativité,							/5
du degré d'autonomie atteint.							/20

Philippeville, le / /
Signature du Professeur

TOTAL **/100**